

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 14 janvier 2015

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL du 14 janvier 2015

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE
LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
Décision	12/01/2015	Décision relative à l'organisation de l'inspection de travail sur le département du Val-de-Marne	4



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

UNITÉ TERRITORIALE DU VAL DE MARNE

DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL SUR LE DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

Le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'unité territoriale du Val de Marne

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu la décision n°2014-01 du 10 décembre 2014 relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département du val de marne, portant nomination des responsables d'unités de contrôle, affectation des agents de contrôle, gestion des intérimis dans les unités de contrôle départementales,

Considérant l'absence pour une durée indéterminée de Mme Rhizlan NAIT SI inspectrice du travail affectée sur la section n° 7 de l'Unité de contrôle n°4, par ailleurs en charge sur cette même unité du contrôle des établissements de 200 salariés et plus sur la section 4, du contrôle des établissements de 50 salariés et plus sur la section 5, du contrôle des établissements de 100 salariés et plus sur la section n°3 et sur ces 3 sections des décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail,

DECIDE

Article 1

Pendant la durée de son absence et à compter du 12 janvier 2015, le remplacement de Mme Rhizlan NAIT SI est assuré:

- Par Monsieur Loïc CAMUZAT inspecteur du travail sur les sections n°3 et 4 de l'unité de contrôle n° 4,
- Par Mme Claude DELSOL inspectrice du travail sur la section n° 5 de l'unité de contrôle n°4,
- Par Madame Sandra EMSELLEM Responsable d'unité de contrôle sur la section 7 de l'unité contrôle n° 4,

Article 2

Le directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du val de Marne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne

Fait à CRETEIL, le 12 janvier 2015

Pour le Directeur Régional Adjoint, et par délégation
L'Adjoint au Responsable de l'unité territoriale du Val de
Marne empêché

Bernard CREUSOT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD